

Demandes de modifications

REF	Itinéraire	Auteur de la demande	Région concernée	Catégorie	Synthèse des éléments reçus	Informations complémentaires	Arbitrage COPIL du 10/04/2019
M_3	EV1	Charente Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	Modification	Modification de tracé au Nord et au Sud du département pour conforter le caractère maritime de l'itinéraire.	Ne nécessite pas une actualisation du SNV mais doit être renseigné dans l'ON3V.	Ne rentre pas dans le cadre de l'actualisation
M_18	V16	AF3V	Normandie, Ile-de-France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté	Modification	Pas de portage au niveau national sur l'intégralité de l'itinéraire (Dieppe/Strasbourg). Proposition de scinder la V16 en 3 parties pour lui donner plus de "visibilité" : <ul style="list-style-type: none"> - l'Avenue Verte Londres-Paris, portant elle seule le numéro V16 - pour la partie en amont de Paris jusqu'à Troyes, et ensuite jusqu'à la source de la Seine, une continuité de l'itinéraire de la "Seine à vélo" (V33), actuellement en phase de développement en aval de Paris, - une "Véloroute des Lacs" (V56), en reconsidérant la liaison entre Troyes et St Dizier dans un itinéraire desservant les grands lacs du Grand Est : Forêt d'Orient, Der, et Madine, reliant ensuite Metz. 		Avis favorable. Nouvelle numérotation proposée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Dieppe/Paris reste V16 (AVLP) - Paris/Troyes prolonge la V33 - Troyes/Bar-le-Duc prolonge la V56 - Bar-le-Duc/Strasbourg reste uniquement V52 Prolongement de la nouvelle V56 jusqu'à Metz et donc suppression de la variante V54b.
M_36	V62/V63	Savoie (73)	Auvergne-Rhône-Alpes	Modification	Le département propose de <ul style="list-style-type: none"> - fusionner la numérotation V62/V63 pour favoriser l'émergence du comité d'itinéraire et la poursuite des réflexions de mise en tourisme - ajouter une section pour être en cohérence avec le SRV au niveau de Montmélian et interconnecter la V62/V63 en triangle - ajouter l'itinéraire de Marianne au SNV qui relierai la V62 à l'EV8 en Italie 		Avis défavorable à la fusion. Le Copil suggère aux collectivités de se retrancher sous une identité fédératrice commune. La proposition doit être retravaillée par les collectivités concernées qui doivent arbitrer localement sur le choix de leur itinéraire principal.
M_40	V70	Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Modification	L'ensemble des itinéraires nationaux actuels seront inscrits au SRADETT. V72 favoriserait le développement de l'usage du vélo dans un secteur très urbanisé. V87 réalisé de manière quasi intégrale. Projet de voie verte entre Montluçon et Evaux les Bains. V64: jalonnée en Isère.	Modification mineure pour entrer dans le centre de Moulin. Ne nécessite pas une actualisation du SNV mais doit être renseigné dans l'ON3V.	Ne rentre pas dans le cadre de l'actualisation
M_55	V90	AF3V	Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine	Modification	La véloroute V56 pourrait se poursuivre à l'Ouest vers le Tour de Bourgogne, par la liaison Troyes-St Florentin dont la suppression est envisagée, mais faisant aujourd'hui l'objet d'études et trouvant ici tout son intérêt. Une fois arrivés dans l'Yonne, il serait possible de rejoindre Vézelay et de proposer alors un nouvel itinéraire St Jacques traversant la France dans sa grande diagonale		Sous réserve de reprise dans les 4 schémas régionaux concernés, avis favorable du Copil pour les modifications suivantes : fusion de l'itinéraire V56, V90 et V54b sous le numéro unique V56 + prolongement de celle-ci jusqu'à Metz. Nouvel itinéraire V56 de Sablon (33) à Metz (55). Cf REF P_26 (Proposition de suppression)
M_59	V93	Charente (16)	Nouvelle-Aquitaine	Modification	Prolongement de la V93 vers Niort.	Ce prolongement permettrait de relier la Velo Francette (V43)	Avis favorable sous réserve d'une reprise de ce nouveau tracé dans les travaux du SRV - Nouvelle Aquitaine